



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

DIRECTION

Valérie RUIZ
Secrétariat du CA
Tél. 33 (0) 4 67 91 89 96
valerie.ruiz@montpellier.archi.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSULTATION DÉMATÉRIALISÉE – Mardi 19 mai 2020

ONT ÉTÉ CONSULTÉS	
COLLÈGE « ENSEIGNANTS » Clothilde BERROU Jane COULON Daniel DELGADO Emmanuel NEBOUT Vinicius RADUCANU Maxime ROUAUD Eric WATIER	COLLÈGE « PERSONNALITÉS EXTERIEURES » Membres de droit : Nicolas CREGUT Nelly FRONTANAU Personnalités qualifiées : Ethel CAMBOULIVES Marie-Christine GELY-NARGEOT Illona PIOR Anne-Lucie WACK Anne-Françoise ZATTARA-GROS
COLLÈGE « ADMINISTRATIFS » Marie-Hélène NARCHAL Tatiana ROSETTE Loïc VIRAMA	COLLÈGE « ÉTUDIANTS » Karl FONTAINE Lise MARUEJOULS Michel MATIVAL

NOMBRE DE VOTANTS : 20

NOMBRE DE VOTES EXPRIMÉS : 18

1 | Approbation des conditions tarifaires propres à l'organisation d'une deuxième session d'examen pour la certification de langue anglaise

Les étudiants inscrits en Master 2 n'ayant pas validé leur certification en langues à la session organisée en décembre 2019 pourront représenter le Linguaskill (langue anglaise) sur une session unique, proposée dans les locaux de l'ENSAM.

Un agent du service de la pédagogie (Esther Mazur) est habilité pour la passation de ces certifications.

Le Règlement des Etudes précise, au chapitre des Formalités générales, l'article 3-6. Point n° 12 « Validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère », qu'à partir de la seconde présentation, la certification est prise en charge financièrement par les étudiants.

La licence de certification attribuée pour le Linguaskill est d'un tarif de 42,00 €. Il s'agit d'un tarif préférentiel négocié dans le cadre du nombre de licences sollicitées

Ainsi, les étudiants qui présenteront la seconde session s'acquitteront de cette somme auprès de l'ENSAM.

Un reliquat de licences de langue est disponible, déjà payé et valide sur toute l'année. Ce reliquat sera utilisé pour cette seconde session.

Une délibération au CA est nécessaire afin de valider le principe de cette dépense et du remboursement de celle-ci par les étudiants.

Approbation sur le tarif de passation de la seconde session de Linguaskill (anglais) pour les étudiants n'ayant pas atteint le niveau de langue requis (B1).

Les étudiants s'acquitteront de la somme de 42,00 € à l'ordre de l'agent comptable de l'ENSAM.

Emmanuel Nebout, par voie électronique, soumet à l'approbation des administrateurs les conditions tarifaires propres à l'organisation d'une deuxième session d'examen pour la certification de langue française :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

2 | Approbation sur la répartition des aides sociales destinées aux étudiants de l'ENSAM suite à la commission qui s'est tenue le 4 mai 2020

La commission qui s'est réunie le 04 mai dernier a souhaité élargir le périmètre d'attribution des aides sociales afin de répondre aux difficultés particulières que rencontrent certains étudiants suite au dispositif de confinement relatif au Covid-19. En effet, à titre exceptionnel, les dossiers supérieurs à un Revenir Brut Global supérieur à 35 000 € ont pu être également analysés par les membres de la commission.

En résumé :

- 16 dossiers de demandes d'aides sociales déposés,
- 15 ont reçu un avis favorable,
- Montant total attribué : 1 618 €,
- Solde au 04/05/20 : 6 382 €.

Sont jointes à la présente résolution :

- le compte-rendu de la commission,
- le tableau de répartition des aides attribuées.

Emmanuel NEBOUT, par voie électronique, soumet à l'approbation des administrateurs la répartition des aides sociales attribuées aux étudiants conformément au tableau ci-joint :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

3 | Approbation sur la cession du véhicule de service de l'école de La Réunion.

Il s'agit d'un véhicule de marque Renault TWINGO, mis en circulation le 5 octobre 2010 avec 141 294 km au compteur. Le contrôle technique a été effectué et ce véhicule a été régulièrement entretenu par Renault.

Le montant des travaux d'entretien s'élève à 2 182 euros.
La valeur du véhicule suivant la côte argus est de 4 715 euros.

Le garage propose une offre d'achat à 2 200 € pour l'achat d'un véhicule neuf.

Un agent de l'école de La Réunion propose de racheter le véhicule autour des 2500 €.

Pierre ROSIER, directeur de l'école de La Réunion, demande l'autorisation du CA autour de deux options :

- pouvoir remettre le véhicule aux domaines pour la vente, suivant la procédure habituelle,
- pouvoir prendre en considération l'offre d'achat d'un agent de l'école.

Emmanuel NEBOUT, par voie électronique, soumet à l'approbation des administrateurs, l'autorisation donnée à Pierre ROSIER sur les deux options détaillées précédemment :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président,

Signé

Emmanuel NEBOUT

Direction des études et de la pédagogie

Hervé Lenormand, directeur
T. +33 (0)4 67 91 89 64
herve.lenormand@montpellier.archi.fr

Service de la Pédagogie

Monay Cassan-Lage
Chargée du Bureau de la Vie Étudiante
Tél : 04 67 91 89 61
monay.cassanlage@montpellier.archi.fr

Compte-rendu - Commission aides sociales du 04/05/20

Étaient présents :

Mme M. Cassan-Lage
Mme M. Jupas A.S du Crous
Mme L. Maruejoul
Mme E. Nourrigat
M. A. Derey
M. D. Hamernan
M. H. Lenormand
M. M. Matival

Était absent, excusé :

M. F. Devaux

Suite au dispositif de confinement imposé à tous depuis le 16 mars 2020, la commission a décidé à titre tout à fait exceptionnel, de lever la règle habituelle de n'apporter un avis qu'aux dossiers présentés avec un Revenu Brut Global (RBG) inférieur à 35 000€ sur la déclaration d'imposition 2019. Donc pour cette session, sur seize demandes, trois dossiers sont concernés par cette décision de revenus supérieurs à 35 000€ il s'agit des dossiers n° **3, 7 et 9**.

Seize dossiers ont été traités, au cas par cas :

Seul le dossier n°**7**, a reçu un avis défavorable, rejet dû au dépassement du RBG très nettement supérieur à 35 000€.

Les dossiers suivants : n° **1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16** ont reçu un avis favorable.

Toutefois, quelques remarques sont portées par les membres de la commission sur deux dossiers :

- le n° **10**, l'élève a choisi d'effectuer son stage de L3 au Maroc ; n'aurait-il pas été plus judicieux de chercher un stage sur Montpellier afin de réduire les dépenses liées à ce stage ?
- le n° **16**, qui a suscité quelques remarques sur le fait que, les élèves qui engagent des frais pour l'impression de leurs mémoires, doivent absolument être plus vigilants sur les tarifs des prestations rendues. Il est donc demandé aux étudiants de faire jouer la concurrence pour ce type de service.

Pour la première session 2020, il a été attribué la somme totale de **1 618€**. Il reste donc sur 8 000€ de dotation initiale, la somme de **6 382 €** pour la session d'automne 2020.

La situation particulière vécue par nos étudiants, a fait ressortir trois demandes sortant du cadre des aides sociales classiques.

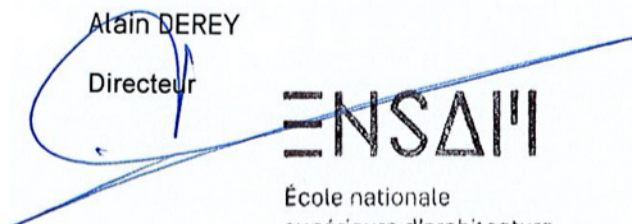
- Une demande d'un étudiant de L2 pour remplacer son ordinateur qui ne fonctionne plus, malgré une réparation récente. Suite à cette demande, Mme Jupas assistante sociale du Crous, nous informe, que cette requête sera examinée par le CROUS de Montpellier, mardi 5 mai 2020 et cette commission devrait valider une aide de 400€ à cette demande.
- Les deux autres dossiers émanent de deux étudiants vivant en collocation. Un étudiant de L2, qui suite au confinement a perdu son emploi de serveur, et d'une étudiante de M2 préparant son PFE avec l'école de SAN SEBASTIAN en Espagne a en charge deux loyers, celui de Montpellier et celui de San Sébastian, et elle est en attente depuis plusieurs semaines de sa bourse ERASMUS, qui à ce jour ne lui a toujours pas été versée.

L'origine du problème est due à une défaillance technique lors du versement de son dossier sur le Cloud de l'ENSAM. Par conséquent son locataire depuis 2 mois prend en charge ses loyers et ses frais de nourriture. Le

Afin d'apporter une aide plus rapide à ces deux demandes il est proposé de prendre en considération cette demande sur la ligne d'aide d'urgence gérée par le bureau de la vie étudiante, une fois que les éléments financiers seront bien calculés afin d'apporter au plus vite une aide à ces deux dossiers.

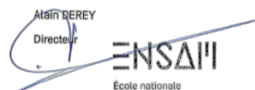
La séance est levée à 10h15.

Alain DEREY
Directeur



ENSAM
École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

Consultation écrite du CA du 20 mai 2020
Suite à la Commission d'aides sociales du 04/05/20

	Nbre de demandes initiales	A la charge de l'étudiant	Nbr de demandes retenues	Somme accordée en €	Montant accordé
Impression : Mémoire S8/S9/Stage/ PFE	7	65,96 €		65,00 €	
		138,91 €		138,00 €	
		94,21 €		94,00 €	
		95,60 €		95,00 €	
		76,96 €		76,00 €	
		58,00 €		58,00 €	
		152,30 €		100,00 €	
				626,00 EUR	
Transport : Mémoire S8/S9/Stage/ PFE	1	281,84 €		100,00 €	
	100,00 EUR				
Kit L1 sans planche	0				
	0,00 EUR				
Kit L1 complet	0				
	0,00 EUR				
Fournitures	6	48,50 €		48,00 €	
		22,80 €		22,00 €	
		130,69 €		130,00 €	
		28,98 €		28,00 €	
		20,00 €		20,00 €	
		36,86 €		36,00 €	
	284,00 EUR				
Personne en difficulté					
					0,00 EUR
Voyages	4				
Amsterdam		179,00 €		179,00 €	
		179,00 €		179,00 €	
Bruxelles		125,80 €		125,00 €	
		125,80 €		125,00 €	
				608,00 EUR	
Nombre de dossiers déposés	16			Total Consommé	1 618,00 EUR

Nombre de dossiers retenus	15
-----------------------------------	-----------

Dotation annuelle 8 000€	Reste au 04/05/20	6 382,00 EUR
---------------------------------	--------------------------	---------------------